

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du vendredi 7 juillet 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie de Romeny-sur-Marne le vendredi 7 juillet 2023 à 18h30, sous la présidence du Maire, Monsieur Pierre BOURGEOIS.

Etaient présents :

Mesdames Liliane MARCHAIS, Jacqueline SALLES, Julie CLOSSON FOURRE, Francine HEURTIER

Messieurs Pierre BOURGEOIS, Patrice LAMERE, Serge DELAHAYE

Absent(e)s excusé(e)s : Catarina DE JESUS pouvoir à Liliane MARCHAIS
David LLOANCY pouvoir à Pierre BOURGEOIS
Philippe JANOT pouvoir à Jacqueline SALLES
Eric LEBRUN pouvoir à Patrice LAMERE

Absent(s) : M. Fabien CARON

Secrétaire de la séance : Jacqueline SALLES

- 1) Approbation du compte-rendu du 30/03/2023
- 2) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024
- 3) Décision modificative financière
- 4) Création d'un atelier communal
- 5) Acquisition d'un panneau numérique d'informations
- 6) Questions diverses et informations

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30/03/2023

Le compte-rendu de la séance du 30 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

2) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu l'avis favorable du comptable public en date du 13/06/2022 ;

Considérant qu'une généralisation de l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités locales doit intervenir au 1er janvier 2024 ;

Le Conseil Municipal décide d'appliquer à partir du 1er janvier 2024 l'instruction budgétaire et comptable M57 simplifiée pour le budget principal..

3) Décisions modificatives financières

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire les décisions modificatives suivantes au budget principal :

- | | | |
|---|---|--------------|
| - Compte 678 (autres charges exceptionnelles) | : | + 2 302.00 € |
| - Compte 022 (dépenses imprévues) | : | - 2 302.00 € |

- | | | |
|---|---|--------------|
| - Compte 615231 (Entretien, réparation de voirie) | : | + 3 700.00 € |
| - Compte 022 (dépenses imprévues) | : | - 3 700.00 € |

4) Création d'un atelier communal

Monsieur le Maire indique que pour des raisons budgétaires, la construction de l'atelier communal n'avait pas été prévue au budget dans sa totalité. Néanmoins, suite à un entretien avec Madame la Sous-Préfète, afin de bénéficier de la subvention DETR, il fallait réaliser impérativement ces travaux avant l'automne.

Suite à une information de Monsieur JANOT, Monsieur LAMERE a pris contact avec des entreprises qui aménagent des préfabriqués. La société ARCIS nous a présenté des documents de l'aménagement prévu et a établi un devis pour un montant de 40 611.00 € HT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte ce devis et autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

5) Acquisition d'un panneau numérique d'informations

Le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition d'un panneau numérique d'informations.

Le devis de la société ELANCITE a été retenu pour un montant de 5 017.10 € HT. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

6) Questions diverses et informations

Le Maire informe :

- Les travaux du parking rue Pierreuse seront finalisés d'ici quelques semaines afin que les administrés puissent stationner confortablement. A cette occasion, nous rappelons qu'au delà de 7 jours au même endroit, les véhicules seront considérés comme "voitures ventouses" et risquent d'être envoyés à la fourrière.
- Les chiens doivent être tenus en laisse et leurs déjections doivent être ramassées. De même, les personnes détentrices de chiens catégorisés "dangereux" doivent être déclarés en Mairie.
- Les travaux de l'éclairage chemin des Aunaies se feront pour le mois d'octobre.
- La première tranche d'effacement des réseaux sera reportée fin octobre compte-tenu de la période des vendanges et la deuxième tranche sur la route départementale entre la rue Pierreuse et la rue du Moulin pourrait avoir lieu en 2025.

Aucune question diverse n'a été posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Mme Jacqueline SALLES,
Secrétaire de séance



M. Pierre BOURGEOIS,
Maire

